

## *Le développement territorial durable : les défis des communes rurales*

Les communes sont impliquées directement et indirectement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques essentielles au développement durable : aménagement du territoire, logement, mobilité, eau et déchets, énergie, bâtiments et espaces publics, etc.

Les enjeux liés à la gestion du territoire sont nombreux et se placent aujourd'hui dans des contextes internationaux plus ou moins contraignants, et font face à des attentes de la population de plus en plus précises et exigeantes.

L'appréhension territoriale du développement durable, mise au jour lors des conférences pour l'environnement et le développement des Nations Unies à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002, et relayée au niveau local au travers de la Charte d'Aalborg, s'est vue notamment déclinée et renforcée par les politiques européennes liées aux questions environnementales et énergétiques principalement. La stratégie européenne 2020 (paquet 20/20/20 : vers une économie bas carbone, lutte contre les changements climatiques et indépendance énergétique - 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre/20 % d'énergie renouvelable/20 % d'économie d'énergie -) s'exprime au travers de l'ensemble des politiques territoriales locales et constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies. Les politiques à mener concernent tout à la fois l'aménagement du territoire, les politiques environnementales, le logement, la mobilité et les politiques énergétiques.

Pour appuyer les communes dans l'appréhension de ces politiques, la Wallonie a, depuis près de 10 ans, soutenu la professionnalisation et l'amélioration des compétences au sein des communes. Des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, en environnement, en mobilité, en énergie et en logement sont à ce titre des ressources indispensables pour les pouvoirs locaux et doivent d'ailleurs pouvoir être plus largement disponibles pour les communes rurales.

L'expression de ces enjeux en milieu rural est particulièrement prégnante et nécessite une approche spécifique, pour permettre des réponses adaptées aux particularités locales, à la faiblesse des moyens nécessaires pour y répondre, ainsi qu'à la diversité et l'étalement territorial des espaces concernés.

124 communes wallonnes sont considérées comme rurales, sans compter les communes dont une partie du territoire communal présente des caractéristiques rurales. Les territoires ruraux de Wallonie se caractérisent, d'une manière générale, par l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- une croissance économique stable à forte dans la mesure où il existe des axes de communication structurants, mais un développement économique de niveau nettement inférieur aux espaces urbains, tant en termes de nombre d'entreprises ou de postes de travail par habitant, que du taux d'emploi local ou de valeur ajoutée par habitant. Certaines zones rurales sont toutefois en déclin ;
- une évolution démographique variable au sein de l'espace rural. On assiste en effet à un exode « interne » des petites localités vers les pôles plus importants, mais pas spécialement vers les zones urbaines ;
- un faible taux d'équipement en services publics par habitant ;
- une croissance soutenue des activités liées au tourisme, au tourisme rural et, plus généralement, aux activités de loisirs, notamment au travers du patrimoine naturel et bâti.

Les fondements d'une politique permettant la sauvegarde des caractéristiques rurales des territoires doivent se fonder sur :

- un développement économique s'appuyant sur l'ensemble des activités rurales en maintenant notamment la spécificité agricole de ceux-ci, tout en permettant aux espaces ruraux d'être attractifs pour l'activité économique ;

- la maîtrise et le déploiement ciblé de la fonction résidentielle, afin d'affirmer l'identité rurale des territoires ;
- la préservation du cadre de vie et de l'environnement, spécificité du monde rural ;
- le maintien et le renforcement des services publics dans les espaces ruraux.

Le Programme communal de développement rural (PCDR), dont plus de 100 communes se sont dotées, constitue l'outil de développement rural par excellence.

Les opérations de développement rural doivent être sous-tendues par une réflexion plus globale sur la place de la ruralité au sein de l'espace régional. Ainsi, la croissance démographique de près de 600.000 habitants à l'horizon 2040, le renchérissement des coûts de l'énergie, et son impact en termes de mobilité notamment, l'accroissement des préoccupations environnementales, ainsi que la nécessité d'allocation adéquate des ressources publiques nécessitent le développement d'une politique régionale et de politiques locales particulières, définissant de manière plus appuyée les fonctions des zones rurales et leur interrelations avec les zones urbaines, et assurant le développement le plus pertinent pour le monde rural, tout en sauvegardant ses spécificités.